

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 5 mai 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

CE-2021-459-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-460-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-461-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 avril 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-462-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-463-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et

d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-464-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 16 avril 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-465-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 17 mars au 7 avril 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-466-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-467-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-468-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'appuyer le Relais pour la vie Terrebonne-Mascouche qui aura lieu le samedi 12 juin prochain, en mode virtuel, et d'autoriser le maire à agir à titre d'ambassadeur lors de cet évènement.

QUE le conseil approuve la contribution financière de 1 000 \$ afin de soutenir cette cause.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-469-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de nommer les membres du conseil suivants pour siéger à titre de membre du conseil local du patrimoine (CLP) pour une période de deux (2) ans, à moins de perdre leur qualité de membres du conseil au sein de la Ville de Terrebonne :

- Madame Nathalie Ricard; et
 - Monsieur Robert Morin.
-

CE-2021-470-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'appuyer la position de la Communauté métropolitaine de Montréal « CMM » sur la crise du logement social et abordable.

QU'une copie de la résolution du conseil soit transmise à la CMM ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

CE-2021-471-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'appuyer la candidature du conseiller, monsieur Simon Paquin, au sein du conseil d'administration d'Espace MUNI représentant des municipalités de 100 000 à 499 999 individus.

CE-2021-472-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation d'appui de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM-2021-04-21/01), recommande au conseil municipal d'adopter la *Politique sur les données ouvertes*.

QUE la Ville de Terrebonne adhère à l'entente concernant le portail commun de données ouvertes conclue entre le gouvernement et les municipalités.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire d'adhésion intitulé PORTAIL DONNÉES QUÉBEC entre le gouvernement du Québec et la Ville visant la mise en place d'un portail commun de données ouvertes, incluant toute modification mineure qui pourrait

être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-473-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise la demande de tournage d'une émission jeunesse « *La Grande Récré Force 4* », de la production Le Grand Défi Pierre Lavoie, le 12 mai 2021, mais remis au 11 mai ou 13 mai en cas de pluie, entre approximativement 8 h et 16 h dans le Vieux-Terrebonne, sur la rue Saint-André entre les rues Saint-Pierre et Saint-François-Xavier.

QUE le blocage de rue et les stationnements sur rue soient autorisés, conformément aux informations détaillées à la demande de la production et au dossier décisionnel.

CE-2021-474-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la promesse d'achat par la Ville de Terrebonne à 9149-5713 Québec inc., de neuf (9) lots, totalisant une superficie approximative de 7 672 734,93 pieds carrés, soit les lots 2 575 360, 2 575 361, 1 947 902, 2 575 362, 2 575 363, 1 947 970, 1 947 903, 1 947 904 et 3 679 142 du cadastre du Québec, pour une somme totale de 9 703 899,68 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'achat et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'achat, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente, substantiellement conforme à la promesse d'achat, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville, ainsi que tous documents afférents.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-475-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la promesse d'achat par la Ville de Terrebonne à Complexe Enviro Connexions ltée, de seize lots et onze parties de lots, totalisant une superficie approximative de 9 813 284 pieds carrés, tels que plus amplement décrits et démontrés au plan annexé à la promesse d'achat, préparé par Alain Bernard, arpenteur-géomètre, en date du 30 mars 2021, sous le numéro 8379 de ses minutes, pour une somme totale de 16 924 234,92 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'achat et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'achat, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-476-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne informe la Commission municipale du Québec (CMQ) qu'il s'en remet aux règles prévues à la loi et appliquées par la CMQ dans le cadre de la révision d'exemption des taxes foncières de l'organisme « La Maison Adhémar-Dion » pour l'immeuble situé au 4500 chemin Saint-Charles, à Terrebonne.

QUE la Ville ne prévoie pas être présente advenant qu'une audience soit tenue à la CMQ.

CE-2021-477-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé relativement aux dispositions de remboursement de la garantie financière*, sous le numéro 449-3.

CE-2021-478-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser le financement des dépenses afférentes aux contrats octroyés par le comité exécutif via l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout selon les paramètres définis ci-dessous :

Résolution	Dossier	Dépense nette
CE-2020-593-DEC	Supports à vélo	32 441 \$
CE-2020-567-DEC	Services professionnels - Contrôle des matériaux réfection chaussée Contrat SA20-9041	23 874 \$
CE-2020-832-DEC	Réfection de pavage sur diverses rues - Phase III Contrat SA20-9057	432 606 \$
CE-2020-844-DEC	Services professionnels - Contrôle des matériaux pour la réfection de pavage - Phases II et III	22 394 \$

CE-2021-479-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner le projet de Lettre d'entente 2021-01 intervenu avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, Section locale 101, et dont copie est en annexe de la présente.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite Lettre d'entente 2021-01 incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-480-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner le projet de Lettre d'entente 2021-03 BL intervenu avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 2326, et dont copie est en annexe de la présente.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite Lettre d'entente 2021-03 BL incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-481-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9022 à **TERREBONNE FORD INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de deux (2) véhicules utilitaires sports hybrides 4 X 4 pour la Direction de l'incendie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 120 265,36 \$, taxes incluses.

QUE le conseil accorde le contrat SA21-9022 à la société **LES SYSTEMES CYBERKAR** pour l'installation des équipements spécialisés, puisque la Ville est déjà sous entente avec cette entreprise, au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 20 000,00 \$ taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant un montant net de 128 080,97 \$ financé via le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à ceux-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-482-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9042 à **TERRASSEMENT JOPAT INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat de peinture de surfaces sportives, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 162 109,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont le montant de la dépense nette de 148 027,12 \$ provient des paiements comptants des immobilisations (PCI).

CE-2021-483-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne mandate la Direction des travaux publics ainsi que le service de l'approvisionnement pour l'achat des produits chimiques pour le traitement des eaux potables et usées, pour le *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive Nord de Montréal*.

CE-2021-484-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde, conformément à la loi, un contrat de gré à gré (G21-3003) à **CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES (COBAMIL)** pour la réalisation de l'inventaire des installations septiques pour l'année 2021, au prix de son offre de service de février 2021, soit pour une somme de 124 500 \$, sans taxes.

QUE le directeur de la Direction du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document relatif audit contrat incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-485-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde à **SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-3012 pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de stabilisation des berges du canal de dérivation de la rivière Mascouche, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 231 358,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'une dépense de 34 703,77 \$, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-486-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter la définition « **Services professionnels pour la mise à niveau de la caserne d'incendie numéro 1, à Terrebonne** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet numéro 2.

QUE le montant relatif à l'objet numéro 2 sera d'un montant maximum de 240 000 \$.

Le tout, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2021-487-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-3009 à **CONSTRUCTION IRENEE PAQUET ET FILS INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement à la station de police située au 491 boulevard des Seigneurs, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 546 130,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'une contingence de 81 919,60 \$, taxes incluses, permettant de finaliser les changements pouvant subvenir en cours de réalisation des travaux.

QU'un financement additionnel du projet au montant de 173 000,00 \$, taxes incluses, soit autorisé et puisé à l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-488-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter la définition « **Services professionnels et travaux de construction pour le réaménagement du parc Pierre-Le Gardeur, à Terrebonne** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 767, soit l'objet numéro 1.

QUE le montant relatif à l'objet numéro 1 sera d'un montant maximal de 1 800 000 \$.

Le tout, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 767 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2021-489-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de nommer les citoyens suivants pour siéger à titre de membre du conseil local du patrimoine (CLP) :

Pour une période de deux (2) ans, à compter du 10 mai 2021 :

- Claude Martel; et
- Anne-Marie Auger, issue de la Société d'histoire de la région de Terrebonne.

Pour une période d'un (1) an, à compter du 10 mai 2021 :

- Marie-Noël Morissette, citoyenne faisant partie du comité consultatif d'urbanisme (CCU); et
- Cassandra Smith.

Et ce, aux conditions suivantes :

- 1) À une vérification des antécédents par la Direction de la police;
 - 2) À la signature d'un engagement de confidentialité et de non-divulgateion; et
 - 3) À l'assermentation en matière d'éthique et de déontologie.
-

CE-2021-490-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de permettre l'installation d'un conteneur maritime pour les fins du projet pilote de la consigne de bouteilles de vin et spiritueux proposé par la Société des alcools du Québec (SAQ), située au 241 rue des Migrateurs, aux conditions suivantes :

- **QUE** le conteneur maritime soit installé selon les plans soumis et ce, pendant la période s'étendant entre le 4 juillet 2021 et le 28 février 2022; et
 - **QUE** le projet pilote ne contrevienne pas à une ou plusieurs dispositions applicables en matière de protection incendie.
-

CE-2021-491-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 22 avril 2021.

CE-2021-492-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 22 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00167
Projet de modification à une demande approuvée
FIRME ARTESA
1871 chemin Gascon / Lot : 6 217 738

QUE la Ville de Terrebonne autorise la modification à l'architecture afin de permettre la construction commerciale, le tout conformément à l'annexe 2021-00167.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** les conditions prévues dans la résolution du comité exécutif numéro CE-2021-189-DEC pour la demande 2020-00414 soient maintenues.
-

CE-2021-493-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 22 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00292
Rénovation extérieure d'un immeuble de type résidentiel
TOUGAS MARIE-FRANCE
634 à 642 rue Saint-François-Xavier / Lot : 2 441 978

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2020-00292.

CE-2021-494-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 22 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00098
Rénovation extérieure de type résidentiel
PERRON JEAN-PIERRE
969 rue Saint-Louis / Lot : 2 442 241

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00098.

CE-2021-495-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 22 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00120
Construction d'un bâtiment commercial
OLIVIER ROBILLARD
794 boulevard des Seigneurs / Lot : 2 442 089

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial, le tout conformément à l'annexe 2021-00120.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - Pour la construction du bâtiment, un montant de 43 750 \$; et
 - Pour l'aménagement paysager, un montant de 3 750 \$.
- b) **QUE** la dérogation mineure 2021-00118 soit approuvée.

CE-2021-496-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne refuse, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 22 avril 2021, la demande de modification réglementaire suivante :

Demande 2019-00188
SUMMUM IMMOBILIER
107 boulevard J.-S.-Archambault / Lot : 2 441 389

CONSIDÉRANT la demande de Benoit Charron visant à permettre l'usage « multifamiliale de 13 logements et plus » et d'autoriser un nombre d'étages maximal de huit (8) étages pour le lot 2 441 389 du cadastre du Québec (rue J.-S.-Archambault);

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la vision d'aménagement pour le secteur du PPU-Terminus Terrebonne porte sur le grand potentiel de requalification des espaces occupés, mais sous-utilisés, en densifiant et en diversifiant le secteur par un design de qualité;

CONSIDÉRANT que la demande vise à augmenter la densité afin de requalifier le site afin de conserver des services de proximité sur l'île Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que la demande vise à augmenter le nombre de logements et le nombre d'étages autorisés à huit (8) étages dans une zone restreinte de l'Île St-Jean, qui est un milieu construit où l'on trouve majoritairement des usages du groupe habitation ayant une hauteur maximale de trois (3) étages;

CONSIDÉRANT les préoccupations liées à la cohabitation des projets pouvant émaner de la modification réglementaire avec le quartier résidentiel avoisinant (circulation, ensoleillement, stationnement, densité, perte de quiétude et d'intimité, etc.);

CONSIDÉRANT la consultation participative du 23 mars 2021 qui visait à présenter le projet aux citoyens du secteur concerné;

CONSIDÉRANT les enjeux d'acceptabilité sociale d'un projet de modification réglementaire constaté par le dépôt d'une pétition de plus de 730 signatures;

QUE la Ville de Terrebonne refuse la demande de modification réglementaire visant à permettre l'usage « multifamiliale de 13 logements et plus » et à autoriser un nombre d'étages maximal de huit (8) étages pour le lot 2 441 389 du cadastre du Québec de la rue J.-S.-Archambault.

CE-2021-497-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 22 avril 2021, la demande de modification réglementaire suivante :

Demande 2020-00328
MILOUD BOUKHIRA
6180 rue Rodrigue / Lots : 1 886 443 et 1 891 321

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de modification réglementaire visant à agrandir la zone 8870-51 pour des fins commerciales sur la rue Rodrigue.

CE-2021-498-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement numéro 729*, sous le numéro 1001-328.

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement et ce, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 et au décret 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-499-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la superficie d'implantation et la largeur de façade*

minimale applicable aux usages commerciaux de classe D, E, F et G de la zone 0363-95 (secteur du boul. des Pionniers), sous le numéro 1001-332.

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement et ce, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 et au décret 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-500-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles usagés » dans les zones 8062-18, 8062-24, 8062-187 et 8063-10 et d'abroger la zone 8063-11 (montée Gagnon), sous le numéro 1001-334.*

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement et ce, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 et au décret 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-501-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de demander à la MRC Les Moulins de modifier le schéma d'aménagement et développement révisé (SARR-2) afin que les usages suivants soient autorisés :

1. Dans l'affectation « Industrielle » située au nord-est de l'autoroute 640 (zone 0166-07 du *Règlement de zonage* numéro 1001), l'établissement d'une station de compostage (usage 4876 du *Règlement de zonage* numéro 1001) et l'usage de valorisation par biométhanisation; et
2. Dans l'affectation « Usages contraignants » située en zone agricole au nord-est de l'autoroute 640 (zone 0165-92 du *Règlement de zonage* numéro 1001), des usages en lien avec des activités agricoles reliées à la culture incluant les usages « serre » (usage 8030 du *Règlement de zonage* numéro 1001), « serre, spécialité de l'horticulture » (usage 8145 du *Règlement de zonage* numéro 1001) et « serre, spécialité de la floriculture » (usage 8192 du *Règlement de zonage* numéro 1001).

QUE le processus visant à modifier la réglementation d'urbanisme de la Ville de Terrebonne soit amorcé, le cas échéant, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CE-2021-502-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de demander à la MRC Les Moulins de modifier le schéma

d'aménagement et développement révisé (SARR-2) afin que les usages suivants soient autorisés dans l'affectation « Usages contraignants » située en zone agricole au nord-est de l'autoroute 640 (zone 0165-92 du *Règlement de zonage* numéro 1001) :

1. Usages reliés à la récupération et au triage (usages 4873, 4874 et 4879 du *Règlement de zonage* numéro 1001);
2. Une déchetterie (écocentre);
3. Une chaudière au gaz naturel;
4. Un bureau, un garage, un stationnement et un atelier de peinture;
5. Usages reliés aux activités de valorisation thermique à un appareil de combustion utilisant comme combustible du bois, des résidus de bois ou bois recyclé non contaminé.

CE-2021-503-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver les contrats de location des heures de glace de l'automne 2021 au montant de 1 043 413,65 \$ et de l'hiver 2022 au montant de 978 476,34 \$ entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, lesdits contrats de location des heures de glace.

QUE le volet d'heures de glace non utilisées à l'hiver 2021, d'un montant de 735 145,57 \$, soit considéré comme mesure de soutien financier additionnelle à l'organisme dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisée à effectuer, conformément aux modalités de paiement de l'entente, les versements aux contrats d'automne 2021 et de l'hiver 2022.

CE-2021-504-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner le renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'organisme Lachenaie Action Jeunesse pour une durée de trois (3) ans (2021-2023).

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'un soutien financier d'un montant maximal de 150 811 \$ soit accordé à l'organisme.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-505-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner le renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'organisme Zone Ados pour une durée de trois (3) ans (2021-2023).

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'un soutien financier d'un montant maximal de 301 621 \$ soit accordé à l'organisme.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-506-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 14 h 28.

Président

Greffier